Délibération n° 2015/31
Commission Locale d'information et de surveillance de l'usine d'incinération Lyon Sud.
Désignation d'un représentant de la Ville.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de conseillers municipaux présents : 41

Date de la convocation : 07/04/15
Compte rendu affiché le 15/04/15

Transmis en préfecture le
16/04/15
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20150413-24017-DE-1-1

Président : Mme Michèle PICARD

Secrétaire Mme Maïté LAM

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, M. Georges BOTTEX, Mme Danielle GICQUEL, M. Thierry VIGNAUD, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Paula ALCARAZ, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, Mme Marie-Christine BURRICAND, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, Mme Sandrine PICOT, M. Saïd ALLEG, Mme Nadia CHIKH, Mme Sandrine PERRIER, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Loan NGUYEN, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, Mme Saliha MERTANI, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, Monsieur Frédéric PASSOT, Mme Hidaya SAID, M. Damien MONCHAU, Mme Maite LAM, M. Pascal DUREAU, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Anne-Cécile GROLEAS

Absent(e)s : M. David INGLES

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Valérie TALBI a donné pouvoir à Mme Yolande PEYTAVIN, M. Serge TRUSCELLO a donné pouvoir à M. Saïd ALLEG, M. Jean-Louis PIEDECAUSA a donné pouvoir à M. Pierre-Alain MILLET, Mme Sophia BRIKH a donné pouvoir à Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Souad OUASMI a donné pouvoir à M. Idir BOUMERTIT, Mme Régia ABABSA a donné pouvoir à M. Hamdiatou NDIAYE, M. Nasser DJAIDJA a donné pouvoir à M. Christophe GIRARD

Rapport n° 31
Commission Locale d'information et de surveillance de l'usine d'incinération Lyon Sud. Désignation d'un représentant de la Ville
Secrétariat Général

Mesdames, Messieurs,

Aux termes des articles L.125-2 et R.125-8-2 du Code de l'environnement, il existe un droit à l'information, sur les effets pour l'environnement et la santé publique, des opérations de production et d'élimination des déchets ; est également prévue, la création, sur tout site d'élimination ou de stockage de déchets, d'une Commission locale d'information et de Surveillance (CLIS).

Présidée par le représentant de l'Etat, cette Commission est composée de représentants des administrations publiques concernées, de l'exploitant, des collectivités territoriales et des associations de protection de l'environnement concernées.

Une telle Commission a été créée auprès de l'usine d'incinération Lyon-Sud, désormais exploitée par la Métropole de Lyon, par arrêté préfectoral du 22 mai 2003 modifié le 8 janvier 2009.

La commune étant située dans le périmètre concerné, au même titre que celles de Lyon, Saint-Fons, La Mulatière, Oullins et Pierre-Bénite, un délégué de la ville de Vénissieux doit être désigné par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal doit donc désigner un représentant.

Je vous invite à en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
décide de :

- désigner M. Georges BOTTEX en qualité de représentant de la Ville à la Commission Locale d'information et de surveillance de l'usine d'incinération Lyon Sud.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN